



## **Oihana ikastolako portes ouvertes**

*le 10 février 2024*

### **L'EUSKARA : LA BASE DE L'IKASTOLA**

**En inscrivant votre enfant à Oihana, vous avez choisi pour lui l'euskara comme langue d'enseignement et de communication. Par conséquent, il est essentiel de communiquer avec les enfants, le personnel éducatif et entre les parents en euskara, en fonction de notre capacité à l'utiliser (pratique courante, apprentissage ou utilisation de quelques mots) et, en ce qui concerne les parents non bascophones, de s'investir autant que possible dans l'apprentissage de la langue. Cf. la Charte Euskaraz Bizi qui détaille la politique linguistique de l'ikastola.**

telefonoa : 05 59 55 41 72

bulegoaikastola@gmail.com (administrazioa)

ikastola.oihana@gmail.com (pedagogia taldea)

**<https://oihana-ikastola.eus/>**

# LA VIE ASSOCIATIVE : Les membres sont les parents.

## La structure :

**Le Conseil d'Administration et le bureau** sont composés par le directeur, le représentant des enseignants, et les parents. Le CA est responsable des employés, du budget, des relations extérieures, de la préparation des AG...

**Assemblées générales et conseil des ikastola** : ces deux instances décisionnaires, l'une interne et l'autre de la fédération SEASKA, sont les lieux « politiques » de notre association où sont mises au débat, à la prise de décision et au vote, toutes les questions importantes concernant la vie de notre ikastola et les orientations générales de la fédération. Lors de chaque AG de l'ikastola, chaque famille a une voix.

## Les devoirs administratifs des parents

**Documents** : les familles doivent impérativement fournir des documents administratifs à la rentrée (justificatif de domicile et QF de la CAF). Les familles non-bayonnaises doivent envoyer une pétition de forfait communal à leur mairies correspondantes. Il est très important de bien compléter la rubrique santé du dossier d'inscription à l'ikastola, et notamment signaler les maladies chroniques ou allergies. Par ailleurs, il faut aussi remplir les documents concernant le droit à l'image et la garderie.

## **Les paiements :**

- Les Cotisations : le paiement par prélèvement, en euros et/ou en eusko, de la cotisation établie en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants, est obligatoire.
- La Garderie : payante de 7h30 à 8h20 et de 17h00 à 18h30 (sauf les vendredis à 18h00).

## Participations obligatoires :

Chaque famille doit :

- S'investir dans une Commission de travail.
- Vendre des calendriers des ikastola et les tickets d'Herri Urrats (le paiement est inclus dans les cotisations).
- Travailler : sur le stand d'Herri Urrats ; 2 fois sur le stand des fêtes de Bayonne ; et pendant l'année sur les événements de BIL.
- Faire les tours de ménage, le vendredi soir (les tours sont fixés à l'avance par le bureau).